

**SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES**  
**Séance du 02 avril 2019**

<b>Membres en exercice : 34</b>	Date de la convocation: 26/03/2019
<b>Présents : 21</b>	<i>L'an deux mille dix-neuf et le deux avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS</i>
<b>Dont Présents non votants : 0</b>	
<b>Représentés : 1</b>	<b>Présents :</b> Jean ARCAS, Jean-Noël BADENAS, Roland BASCOUL, Jean-Pierre BERRAUD, Bernard BOSCH, Francis BOUTES, Josian CABROL, Marie-Aline EDO, Norbert ETIENNE, Jean-Luc FALIP, Yves FRAISSE, Daniel GALTIER, Kléber MESQUIDA, Martine OLMOS, Marie PASSIEUX, Jean-Christophe PETIT, Marie-Pierre PONS, Sylvie QUEROL, Catherine REBOUL, Yves ROBIN, Jérôme ROGER
<b>Votants: 22</b>	
<b>Pour: 22</b>	
<b>Contre: 0</b>	<b>Représentés:</b> Luc SALLES par Marie-Aline EDO
<b>Abstentions: 0</b>	<b>Présents non votants :</b>
	<b>Excusés:</b> Gérard BARO, Yvan CASSILI, Guillaume DALERY, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Martine GIL, Audrey IMBERT, Christophe MORGO, Pierre POLARD, Hedwige SOLA, Bernard VIDAL, Philippe VIDAL
	<b>Absents:</b>

**Objet: Affectation du résultat 2018**

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un : **excédent de 67 698.97 €**

Monsieur le Président demande à l'assemblée d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	27 780.73
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
<b>EXCEDENT</b>	<b>39 918.24</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2018</b>	<b>67 698.97</b>
<b>A. EXCÉDENT AU 31/12/2018</b>	<b>67 698.97</b>
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	67 698.97
<b>B. DÉFICIT AU 31/12/2018</b>	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir en délibérer.

Oui l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical constate que le compte administratif fait apparaître un excédent de 67 698.97 et l'affecte à l'excédent reporté.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Babeau-Bouldoux le 2 avril 2019

Le Président,  
Jean ARCAS

